

Créer Rapport

Généralité :

Le but de cette fonctionnalité est de mettre en forme et d'afficher le rapport sous forme PDF dans l'outil par défaut de lecture de PDF de l'utilisateur.

Prérequis :

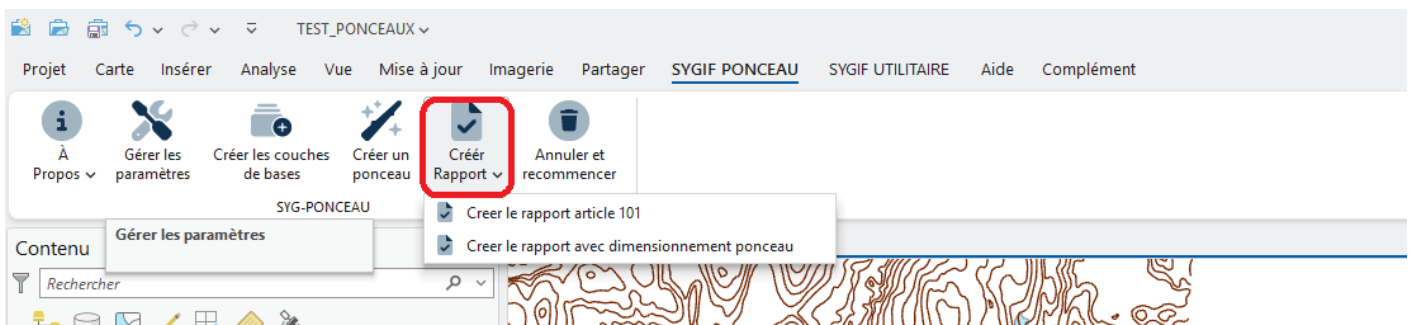
Pour créer un rapport, il faut avoir effectué un calcul de ponceau.

Fonctionnement :

Il existe deux types de rapport. Le premier est le rapport basé sur l'article 101 (<https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/chapitre-v/article-101/>). Ce rapport constitue la base obligatoire et sert à vérifier que le ponceau est capable d'évacuer le débit d'eau maximal prévu pour le bassin versant, calculé selon les méthodes de l'annexe 6 ou 7. Pour les ponceaux circulaires, la capacité du conduit est vérifiée à l'aide des règles de dimensionnement prévues à l'annexe8(<https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/annexes/annexe-8/>). Ce rapport permet de confirmer que le ponceau respecte les exigences minimales de la réglementation, sans chercher à optimiser sa conception.

Le second type de rapport est disponible lorsque l'utilisateur possède des informations environnementales supplémentaires (libre passage du poisson, longueur du conduit, pente au site de traversée). Il permet d'aller au-delà de la vérification de base et de tenir compte de certains éléments liés au site afin d'obtenir une analyse plus complète du ponceau.

Dans tous les cas, le rapport regroupe l'ensemble des résultats de calcul et les caractéristiques des conduits utilisés, de façon claire et accessible pour l'utilisateur.



Revision #3

Created 11 March 2026 14:09:45 by Andy Raherimandimby

Updated 11 March 2026 15:24:54 by Andy Raherimandimby